

Metz, le 29 octobre 2009

**MISSION GESTIONS EXTERNES
ET INGENIERIE CONTRACTUELLE COMPLEXE**

11

RAPPORT

OBJET - PARKINGS PUBLICS : DENOMINATION ET CALENDRIERS

Il est constaté, depuis la disparition du parking de la Place de la République, une absence de report satisfaisant des usagers du parking aérien vers les deux parkings souterrains de l'Esplanade et de l'Arsenal. En effet, de nombreux usagers ont encore comme référence l'ancien parking pour accéder au centre-ville et n'ont pas suffisamment pris l'habitude d'utiliser les parkings souterrains comme parkings de substitution faute d'une identification suffisante.

Cet état de fait nuit au commerce de la galerie marchande et, de manière plus large, aux commerces du centre-ville.

Il est important d'associer d'ores et déjà dans l'esprit des Messins que le futur espace public réaménagé de la Place de la République (sur lequel se tiendront des manifestations publiques) dispose, en complément des transports en commun en site propre, d'un parking d'accès spécifique.

C'est pourquoi, il est proposé de faire bénéficier les deux parkings Arsenal et Esplanade d'une dénomination commerciale unique : « Parking République », étant précisé que les deux équipements conserveront leur autonomie juridique. Toutefois, les termes Arsenal et Esplanade pourront être ajoutés en tant que de besoin pour l'identification des parkings concernés en lien avec les équipements et espaces urbains environnants.

De plus, les conditions de réalisation des travaux des parkings Mazelle et Paixhans amènent à un décalage dans la livraison des ouvrages et à une modification des contrats de délégation de service public par voie d'avenant dont les projets sont joints en annexe.

Enfin, l'arrivée de l'offre de stationnement résidentiel en ouvrage nécessite que des campagnes de communication soient lancées dans les prochaines semaines afin de rappeler aux habitants des quartiers concernés l'existence des parkings à vocation résidentielle, leur ouverture prochaine et leur fonctionnement avec un tarif résidentiel à 55 € TTC par mois.

Les exploitants des parkings proposeront à la Ville de Metz, au cours du mois de novembre, un plan local de communication destiné à faire connaître les deux équipements. Cette action sera complétée par de la communication institutionnelle propre à la Ville de Metz afin d'anticiper l'ouverture des ouvrages.

Il est également précisé qu'un plan de communication global autour du stationnement est envisagé au cours de l'année 2010 et sera détaillé dans une délibération à venir.

Les motions sont en conséquence.

MOTION 1

OBJET - PARKINGS PUBLICS : DENOMINATION DES PARKINGS ARSENAL ET ESPLANADE EN PARKING REPUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la convention conclue le 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre-commercial à l'Esplanade de la Ville de Metz prise en son article 5 et ses avenants successifs,

VU le contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sous l'Esplanade (parking Esplanade) en date du 10 novembre 2004 pris, notamment, en ses articles 32 et suivants ainsi que son annexe sur les tarifs et ses avenants successifs,

VU les projets d'avenant :

- n°4 au contrat de concession de l'Esplanade,
 - n°6 au contrat de concession du parc de l'Arsenal,
- joints en annexe à la présente délibération,

VU la proposition émanant de la Société Parcs GFR de modifier la dénomination commerciale des parkings Arsenal et Esplanade en une dénomination unique « Parking République »,

CONSIDERANT que cette dénomination aura un caractère commercial et laissera perdurer l'existence juridique autonome des deux contrats de délégation de service public,

CONSIDERANT que la dénomination conjointe en « Parking République » est accordée jusqu'au 8 octobre 2037, date d'échéance du contrat de délégation de service public du parking Esplanade,

CONSIDERANT que la vocation principale de ces parkings est d'accueillir les usagers attirés par l'attractivité des commerces du centre-ville et par les événements futurs qui se dérouleront sur l'espace public réaménagé de la Place de la République,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe que les parkings Arsenal et Esplanade puissent être dénommés conjointement sous la dénomination « Parking République » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants pour chaque contrat concerné ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Jacques TRON
Adjoint au Maire de Metz

MOTION 2

OBJET - PARKINGS PUBLICS : CALENDRIER DE MISE EN SERVICE DU PARKING A VOCATION RESIDENTIELLE BD PAIXHANS – AVENANT N°3

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le contrat de délégation de service public conclu le 10 juillet 2007 entre la Ville de Metz et la S.N.C Parking Paixhans pour la construction et l'exploitation d'un parking en superstructure à vocation résidentielle Boulevard Paixhans à Metz et ses avenants successifs,

VU l'article 4 du contrat de délégation de service public portant sur la durée du contrat et fixant la date de livraison de l'ouvrage au 1^{er} novembre 2009,

VU l'annexe n°15 relative au délai de réalisation du parking du contrat de délégation de service public,

VU le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public joint en annexe,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en raison du retard pris dans l'exécution des travaux et de la date de réalisation des finitions durant l'hiver, de retarder la date de mise en service du parking au printemps 2010,

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de fixer la date de livraison de l'ouvrage au plus tard au 31 mars ou 30 avril 2010 selon les aléas climatiques rencontrés,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking Paixhans, tel que joint en annexe ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et d'entamer, en lien avec le Délégué, une réflexion sur les actions de communication à engager pour promouvoir l'équipement.

Jacques TRON
Adjoint au Maire de Metz

MOTION 3

OBJET - PARKINGS PUBLICS : CALENDRIER DE MISE EN SERVICE DU PARKING A VOCATION RESIDENTIELLE PLACE MAZELLE – AVENANT N°4

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le contrat de délégation de service public conclu le 16 octobre 2007 entre la Ville de Metz et la Société SAS SERBERT HOLDING pour la construction et l'exploitation d'un parking en superstructure à vocation résidentielle Place Mazelle à Metz et ses avenants successifs,

VU l'article 4 du contrat de délégation de service public portant sur la durée du contrat et fixant la date de livraison de l'ouvrage au 1^{er} février 2010,

VU l'annexe n°15 relative au délai de réalisation du parking du contrat de délégation de service public,

VU le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public joint en annexe,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en raison du retard pris dans l'exécution des travaux et de la date de réalisation des finitions durant l'hiver, de retarder la date de mise en service du parking au printemps 2010,

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de fixer la date de livraison de l'ouvrage au plus tard au 31 mars ou 30 avril 2010 selon les aléas climatiques rencontrés,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking Mazelle, tel que joint en annexe ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et d'entamer, en lien avec le Délégué, une réflexion sur les actions de communication à engager pour promouvoir l'équipement.

Jacques TRON
Adjoint au Maire de Metz